

REPUBLIQUE FRANCAISE

*_*_*_*_*

Département du NORD
Arrondissement de Valenciennes

Délibération du Conseil Municipal de la ville
d'HERGNIES

Séance du 19 octobre 2023

Délibération n° 2023-056

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle André Malraux, à 19 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire.

Présents :

Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Jean DANGLETERRE, Abel MERCIER – Adjoints

Maurice DENIS, Anne VILLAIN, Alain BLANCHART, Corinne DERNONCOURT, Marie-Pierre SLATKOVIE, Pasquale CARIDI, Frédéric VINCHENT, Didier GODMEZ, Cédric WAWRZYNIAK, Virginie VAN VOOREN, Antoine RICHARD, Julie DI-CRISTINA, Christelle GALLIEZ – Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir :

Bruno KOPCZYNSKI qui donne pouvoir à Antoine RICHARD
Dominique LAMBERT qui donne pouvoir à Bernard BOURLET
Laurent SIGUOIRT qui donne pouvoir à Pasquale CARIDI
Séverine CLEMENT qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER
Séverine STIEVET qui donne pouvoir à Frédéric VINCHENT
Betty VREVIN qui donne pouvoir à Françoise GRARD

Absentes :

Chantal DOULIEZ
Sandrine DUMONT

A été nommée secrétaire de séance : Julie DI-CRISTINA

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 13 octobre 2023

Objet : Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

VU le Code Général des Collectivités, et notamment son article L 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020-013 du 25 mai 2020 donnant délégation à M. le Maire pour certaines fonctions énumérées à l'article L2122-22 ;

- **Décision DD2023-006 en date du 26 septembre 2023 :**

Décision budgétaire : M57 - FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre.

La commune d'Hergnies décide d'autoriser les transferts suivants :

Virements de crédits - COMMUNE DE HERGNIES - 2023
VC 1 - VIREMENT DE CREDITS 1 - 26/09/2023

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
20421 (204) : Biens mobiliers, matériel et études - 020	-36 555,00		
20422 (204) : Bâtiments et installations - 020	36 555,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
60612 (011) : Energie - Electricité - 020	-30 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics - 020	-4 300,00		
615231 (011) : Voiries - 511	-4 000,00		
7391118 (014) : Autres restit. titre dégrèv. sur contrib. directes - 020	38 300,00		
739115 (014) : Prélèvements pour le redressement des fin publiq - 020	-43 000,00		
739116 (014) : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU - 020	43 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Le Conseil Municipal,

- **Prend acte des décisions du maire prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus
 Suivent les signatures
 Pour copie conforme

Le Maire
 Jacques SCHNEIDER

Acte rendu exécutoire compte tenu de la :
 - Transmission au contrôle de légalité le : 25/10/2023
 - Publication sur le site internet de la ville le : 25/10/2023